



Délégué pharmaceutique

Par **innocent**, le **19/10/2013 à 19:50**

Bonjour, rnrnJe suis nouveau sur ce forum, et j'ai lu attentivement tous vos commentaires. rnrnM'étant inscrit à L'IFDP en Septembre 2011, je me reconnais dans vos témoignages. rnrnPour soit disant rentrer dans l'école, il y a un petit test, mais cela se fait très rapidement , puis on en vient tout aussi rapidement à la demande de RIB de dossier d'inscription. on vous vend du rêve puis après.... rnrnJe reçois un livret pédagogique... ok rnrnPar la suite je n'ai put suivre la formation et n'est pu rendre des devoirs. Le jour de mon inscription on m'avait stipuler que si j'avais le moindre soucis il y avait quelqu'un pouvant m'aider... rnrnRien de tout cela. j'ai envoyé un mail, près de 3 semaines pour y répondre. rnrnJ'ai demandé d'avoir la totalité de mes livres (à défaut de renvoyer les devoirs et faire les stages pratiques). rnrnon m'a envoyé 3 petits livres de 70 pages. puis plus rien. rnrnAujourd'hui j'ai payé 1800 euros sur les 3400 euros. rnrnJe me suis dis que si tous les cours se résumaient à 3 petits livres c'était un peu du "foutage de gueule". mais espéré avoir un autre colis prochainement. rnrnJ'ai fait opposition sur mon compte car je n'ai jamais reçu la suite des livres. rnrn3 jours après le premier refus de paiement l'école m'appelle directement (là effectivement ils sont très rapide pour nous joindre) et me disent qu'il y a une opposition sur leur prélèvement. rnrnJe leur explique que j'ai demandé des livres et qu'on ne me les as pas donné. autant dire avoir payé 1800 euros pour 4 petits livres au final (ça fait cher)... rnrnElle me répond que dès que j'aurai fini de payer la totalité ils m'enverront pas la suite des cours et qu'ils m'ont déjà envoyé les 3/4 des livres. (oui car les 4 petits livres apparemment c'est les 3/4 de la formation) rnrnEn gros je ne suis pas du tout leur principe car si je suis son raisonnement je recevrais les livres que dans 2ans alors que ma formation doit se terminer maintenant. rnrnJe leur ai expliqué que j'avais eut des soucis et que ne pouvais donc pas rendre les devoirs ni pratiquer le stage et si on pouvait faire quelque chose. rnrnElle m'a répondu clairement que cela ne l'a regardé pas qu'elle n'allait pas perdre de temps mais que je devais payer la totalité de l'école et que de toute façon ils feront tout pour que je la paye. rnrn3 jours après, je reçois un courrier m'indiquant que j'ai 8 jours pour payer le prélèvement mensuel sinon je serai majoré de 8 % et je pourrais avoir des

graves conséquences financières et des interdit de prêt par la suite. rnrnQue dois je faire? je suis perdu. rnrnMerci d'avance